

Réalisation éligible

Au "recueil des belles pratiques et de bons usages en matière d'accessibilité de la Cité"

La réalisation proposée concerne les aveugles et malvoyants empruntant le réseau T.I.C.E. Bien souvent les réseaux de transport consacrent davantage leurs efforts aux handicapés moteurs qu'aux autres catégories d'handicapés. Même si T.I.C.E. a au début de sa politique d'accessibilité eu la même démarche, la prise en compte des personnes malvoyantes et aveugles a été intégrée dès 2005 avec des contacts engagés avec les associations concernées et l'intégration dans le cahier des charges de l'information dynamique d'information sonore à bord et à l'ouverture des portes, doublant l'information visuelle.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) du STIF, T.I.C.E. a participé à des groupes de travail organisés par le STIF pour apporter des réponses au problème de l'information au point d'arrêt pour les personnes malvoyantes et aveugles.

Le déploiement de Timeo sur le réseau T.I.C.E. en 2010 a offert l'opportunité de traiter cette question en apposant sur chaque poteau une plaque braille mentionnant le numéro du code de l'arrêt et permettant aux voyageurs aveugles et malvoyants d'obtenir immédiatement, les horaires en temps réel des lignes desservant l'arrêt concerné, en composant sur leur mobile le numéro Timeo et le code du poteau.

La fiche ci-jointe illustre ce dispositif. Ainsi grâce à ce dispositif, les personnes aveugles et malvoyantes accèdent aux mêmes informations que les autres voyageurs, dans le bus d'une part (avec l'information sonore) et à l'arrêt d'autre part avec Timeo.

Il s'agit à notre connaissance d'un dispositif unique en France, qui en outre a l'avantage, par rapport à d'autres expérimentations, d'équiper la totalité des arrêts d'un réseau.